

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**Le 19 juin 2025**

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 19 juin 2025 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, salle St-Laurent.

**Les administrateurs présents sont :**

Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville ;  
M. François Trottier, ville de Cap-Santé ;  
M. Jean Cloutier, municipalité de Deschambault-Grondines ;  
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;  
M. Marcel Gaumond, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;  
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;  
M. Daniel Arteau, ville de Lac-Sergent ;  
M. Mario Dupont, ville de Pont-Rouge ;  
Mme Joëlle Génois, ville de Portneuf ;  
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;  
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;  
M. Denis Naud, municipalité de Saint-Casimir ;  
M. Sébastien Leclerc, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;  
M. Daniel Perron, municipalité de Saint-Gilbert ;  
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;  
M. Jacques Delisle, municipalité de Saint-Thuribe ;  
M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;  
M. Saul Branco, ville de Shannon.  
M. Archill Gladu, MRC de Portneuf (pour les TNO) ;

**Sont également présents :**

M. David Loranger-King, directeur général ;  
Mme Élaine Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ;

**Sont absents :**

M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ;  
Mme Danielle Ouellet, municipalité de Rivière-à-Pierre ;  
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;  
M. Mario Paquet, ville de Saint-Marc-des-Carrières ;  
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

**062-06-2025**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 8.1 Comité de négociation – Convention collective
- 8.2 Comité de suivi – Convention collective
- 8.3 Motion de félicitations pour les bénévoles - Relais pour la vie

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2025**

**2.1 CORRECTION ET SUIVI**

**063-06-2025**

**2.2 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2025 soit adopté tel que rédigé ;

**QUE** le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**064-06-2025**

**3.1 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance des états financiers au 31 mai 2025, transmis dans les délais requis ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARCEL GAUMOND,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve les états financiers au 31 mai 2025 tels que préparés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**065-06-2025**

**3.2 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 MAI 2025**

**SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 31 mai 2025 :

**QUE** le conseil d'administration rappelle à l'administration et aux employés de limiter au minimum les achats sur Amazon et de favoriser plutôt l'achat local.

**Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

**Liste des déboursés mai 2025**

Description	Montant
Rémunération et avantages sociaux	521 362,77 \$
Règlement d'emprunt 39-2023	412 750,88 \$
Entretien machineries	247 733,51 \$
Sous-traitance	137 337,46 \$
Collectes des matières recyclables, déchets et organiques	130 603,46 \$
Écocentres - Opérations	106 857,28 \$
Diesel/essence	99 880,38 \$
Crédits-baux - Camions collectes	87 664,68 \$
Location d'équipements	56 445,87 \$
Fournitures	54 783,71 \$
Honoraires professionnels	47 012,21 \$
Transport de matières recyclables	41 494,80 \$
Contrat collecte BFS	40 123,74 \$
Frais de transports	35 845,39 \$
Entretien chemin	22 347,79 \$
Électricité	21 458,75 \$

Assurances	20 357,95 \$
Location machineries	16 642,63 \$
Aide financière	15 000,00 \$
Entretien d'équipements	13 635,47 \$
Vêtements, bottes et fournitures de travail	9 677,42 \$
Technologies de l'information	8 965,47 \$
Communications	8 495,23 \$
Analyses de laboratoire	8 430,00 \$
Entretien bâtiments	7 848,03 \$
Gaz propane	6 999,50 \$
Réparations biens d'autrui	5 758,58 \$
Acquisition d'immobilisation	5 633,37 \$
Entretien d'équipements spécialisés	5 457,97 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	2 675,00 \$
Associations/adhésions/abonnements	2 397,66 \$
Frais de formation	2 201,78 \$
Quincaillerie / outils	1 815,58 \$
Entretien terrain	1 806,75 \$
Autres biens non durables	935,64 \$
Disposition des RDD	852,31 \$
Taxes municipales	708,79 \$
Frais de réception	129,35 \$
Licence et permis	50,00 \$
<b>Total général</b>	<b>2 210 177,16 \$</b>

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné, Élaine Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Élaine Verret, secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**066-06-2025**

#### **3.3 APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 31 MAI 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 31 mai 2025 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 31 mai 2025 telle que transmise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**067-06-2025**

#### **3.4 ENTENTE D'ENFOUISSEMENT 2026 – VILLE DE QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a été contactée par la Ville de Québec afin de prolonger l'entente contractuelle sur l'enfouissement de leurs matières au lieu d'enfouissement technique (LET) de Neuville pour l'année 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente permet d'encadrer le tonnage (5000 TM) qui est enfoui au LET de Neuville ainsi que la tarification de 204,00 \$ la tonne métrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Québec est déjà un client de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf de manière épisodique et que cela ne nuit pas à la capacité de traitement des membres de la Régie à long terme ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL ARTEAU,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise la signature de l'entente avec la Ville de Québec sur l'enfouissement de leurs matières au LET de Neuville pour l'année 2026;

**QUE** MM. Bernard Gaudreau et David Loranger-King soient autorisés à signer l'entente contractuelle au nom de la Régie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. COMMUNICATIONS**

Concernant le Gala Certifié Régie qui aura lieu le jeudi 25 septembre 2025, la Régie soumettra sous peu le déroulement de la soirée et transmettra les invitations d'ici la fin du mois d'août 2025. M. Bernard Gaudreau précise que l'événement débutera à 19 h et qu'il serait souhaitable que l'ensemble des administrateurs soient présents pour l'événement.

M. Jean Cloutier souligne que le Gala aura lieu en même temps que le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra au Centre des congrès à Québec.

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**068-06-2025**

**5.1 NOUVELLES EMBAUCHES – POSTES EXISTANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à des affichages pour combler les postes laissés vacants et que les candidatures suivantes ont été retenues ;

- M. Benoît Gilbert, opérateur journalier écocentre St-Raymond, poste permanent ;
- Mme Crystal Bégin, étudiante écocentre Neuville ;
- Mme Sharon Amanda Alvarado Umanzor, adjointe de direction, poste permanent;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL PERRON,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme la nomination de :

- M. Benoît Gilbert, opérateur journalier, rétroactivement au 27 mai 2025 ;
- Mme Crystal Bégin, étudiante écocentre Neuville, rétroactivement au 3 mai 2025 ;
- Mme Sharon Amanda Alvarado Umanzor, adjointe de direction, au 19 juin 2025 ;

**QUE** le salaire et les conditions d'embauche des employés ci-dessus mentionnés soient ceux prévus au contrat de travail des employés.

**QUE** la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser ces nominations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5.2 DIRECTEUR DES OPÉRATIONS - SUIVI**

M. Bernard Gaudreau informe les membres du conseil d'administration que le candidat qui avait été sélectionné pour occuper le poste de directeur des opérations, s'est finalement désisté. La Régie a donc procédé à un deuxième affichage du poste et a octroyé un mandat à la firme Go RH pour le processus de recrutement.

La candidature retenue à la suite de ce processus devrait être présentée au prochain conseil d'administration.

## **6. GESTION CONTRACTUELLE**

### **6.1 OCTROI DE CONTRATS**

**069-06-2025**

#### **6.1.1 HONORAIRES PROFESSIONNELS IMPLANTATION COLLECTE INTELLIGENTE – ENVIRORCUBE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de Régie intelligente, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite démarrer le projet pilote numéro 2 qui consiste à la mise en place de la collecte intelligente avec tarification incitative;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite se faire accompagner dans la réalisation de ce projet pilote et dans l'analyse des différentes solutions nécessaires au succès d'une implantation à grande échelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite octroyer un contrat de gré à gré avec la firme EnviroRcube pour un mandat qui englobe les étapes suivantes :

- Implantation du projet pilote;
- Rodage des collectes intelligentes;
- Choix du logiciel de facturation;
- Évaluation des systèmes embarqués;
- Analyse tarifaire;
- Bilan du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix soumis par EnviroRcube s'élève à 59 000,00 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) de la MRC de Portneuf finance le 80 % de la portion attribuable à ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les membres de la Régie provenant de la MRC de la Jacques-Cartier et de Mékinac, il reste à déterminer si les fonds proviendront de leur FRCN ou d'une quote-part spéciale;

#### **SUR LA PROPOSITION DE M. MARCEL GAUMOND, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie un contrat d'honoraires professionnels à la firme EnviroRcube pour la réalisation du projet pilote de la mise en place de la collecte intelligente avec tarification incitative au prix soumis de 59 000,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les honoraires de ce mandat soient réalisés pour les membres de la MRC de Portneuf en attendant que le financement de la Jacques-Cartier soit finalisé ;

**QUE** le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à ce mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**070-06-2025**

#### **6.1.2 ACQUISITION D'UNE STATION GPS – SITECH**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit faire l'acquisition d'une nouvelle station GPS pour ses activités au Complexe environnemental de Neuville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a obtenu une soumission de la firme Sitech pour l'acquisition de ce nouvel équipement ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL ARTEAU,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, de par son règlement de gestion contractuelle # 43-2024, autorise le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré avec la compagnie Sitech pour l'acquisition d'une nouvelle station GPS selon les caractéristiques fournies dans la soumission, et ce, au prix de 25691,16 \$ taxes comprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

071-06-2025

**6.1.3 ACQUISITION D'UN BOUTEUR – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a publié un appel d'offres public le 20 juin 2025 dans le but d'acquérir un bouteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule soumission reçue est non-conforme;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un bouteur et annule par le fait même le processus d'appel d'offres;

**QUE** le directeur général soit autorisé à lancer un nouveau processus d'appel d'offres public, ayant pour but d'acquérir un bouteur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du bordereau de la correspondance qui a été préparée en date du 19 juin 2025.

**8. AFFAIRES DIVERSES**

072-06-2025

**8.1 COMITÉ DE NÉGOCIATION- CONVENTION COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du processus de négociation de la convention collective des employés syndiqués de la régie, il y a lieu de procéder à la nomination des personnes qui siègeront sur le comité de négociation;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DENIS NAUD,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf nomme les personnes suivantes à siéger sur le comité de négociation de la convention collective des employés syndiqués de la régie, :

- M. David Loranger-King, Directeur général ;
- Mme Élaine Verret, directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière ;
- Me Gilles Rancourt, avocat de la firme Langlois et associés ;
- Me lone Deda Alves, avocate de la firme Langlois et associés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

073-06-2025

**8.2 COMITÉ DE SUIVI – CONVENTION COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du processus de négociation de la convention collective des employés syndiqués de la régie, il y a lieu de procéder à la nomination des personnes qui siègeront sur le comité de suivi de la convention collective;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf nomme les personnes suivantes à siéger sur le comité de suivi de la convention collective :

- M. Bernard Gaudreau ;
- M. Mario Dupont ;
- M. Yvan Barrette ;
- M. François Trottier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**074-06-2025**

**8.3 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES BÉNÉVOLES – RELAIS POUR LA VIE**

Mme Joëlle Genois donne une motion de félicitations à l'ensemble des bénévoles qui se sont impliqués au Relais pour la vie de Portneuf, à l'équipe de La Régie verte et félicite par ailleurs Mme Sylvie Lambert qui a amassé à elle seule, plus de 10 000 \$ pour la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**075-06-2025**

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 55 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Président

---

Secrétaire-trésorière